



PAC 2023-2027 E-FORMATION

Éléments de contexte :

La politique agricole commune (PAC) apporte un soutien aux agriculteurs, aux filières agricoles et aux territoires ruraux, tout en luttant contre le changement climatique. La réforme de 2021, décidée par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, sur la base de la proposition de la Commission européenne de juin 2018, vise à moderniser et simplifier la PAC pour la programmation 2023-2027.

Pour la première fois, un document unique, rédigé à l'échelle de chaque Etat-membre, le Plan Stratégique National (PSN) définit les interventions de la PAC, du premier et du second pilier, pour la durée de la programmation qui s'étend de 2023 à 2027. Le PSN français, approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022, permettra de consolider les efforts engagés dans la précédente programmation (2014-2022).

Il vise à soutenir les transitions à l'œuvre dans le monde agricole en vue de l'amélioration de la compétitivité durable des filières, la création de valeur, la résilience des exploitations et la sobriété en intrants au service de la sécurité alimentaire. Il permettra de mieux répondre aux attentes de la société.

Objectifs :

Connaître les différents dispositifs de la programmation PAC 2023-2027

Public concerné :

Agents des DDT(M) et des DRAAF ayant des missions en lien avec la PAC 2023-2027

Contenu proposé :

Différentes thématiques précises seront abordées : l'écorégime, les aides animales, les conditions d'éligibilité du demandeur ou encore les surfaces ou la conditionnalité... l'offre est évolutive au cours de l'année.

Intervenants :

Chargés de mission au sein du MASA (DGPE/SDPAC/BSA)

Durée :

Chaque webinaire dure environ 1h15 – Plusieurs webinaires sur des thèmes précis

Dates :

Toute l'année

Responsable pédagogique :

Nathalie ESTEBANEZ

Responsable administratif :

Linda HUMBERT

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Information :

Sur la plateforme de formation à distance, Mentor

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MASA, du MTETC, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

Code RenoIRH formation :

NINAGPF027